



PLU Approuvé le 20 décembre 2006

Modification n°1 le 27 juillet 2011

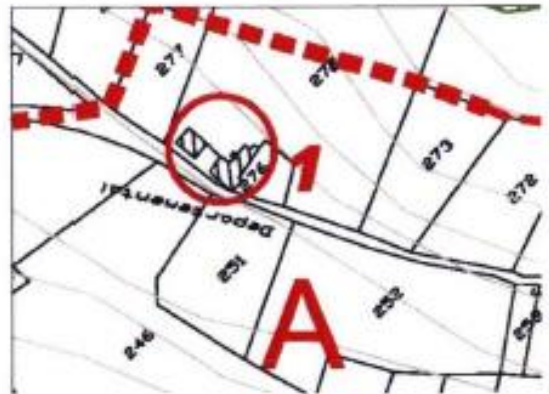
Modification n°2

Vu pour être annexé à la délibération du 7 novembre 2019

**PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE JULIÉNAS
CHANGEMENTS DE DESTINATION**



RECENSEMENT DES ANCIENNES CONSTRUCTIONS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION
(Article L.123.3.1 du Code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 1 N° de parcelle : 276

IMPLANTATION : Dans la zone agricole, à l'ouest du hameau de vaux, le long de la RD137

IMPACT SUR L'ACTIVITE AGRICOLE : Ancien siège d'exploitation
Bâtiment déjà partiellement transformé en logement.

TYPOLOGIE ARCHITECTURALE :

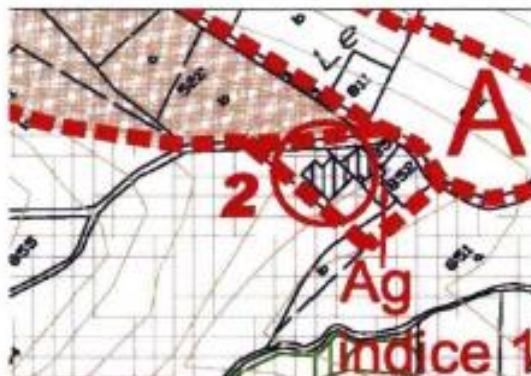
Murs en pierre.

EQUIPEMENT :

- eau
- électricité
- assainissement individuel

RECENSEMENT DES ANCIENNES CONSTRUCTIONS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L.123.3.1 du Code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 2 N° de parcelle : 852

IMPLANTATION : Lieu-dit : Le trève. Le bâtiment est situé dans la zone de risque faible de glissement de terrain.

IMPACT SUR L'ACTIVITE AGRICOLE : Bâtiment de cuvage, une partie est déjà partiellement transformé en logement.

TYPLOGIE ARCHITECTURALE :

Bel ensemble immobilier en L dont une partie en pierre construite récemment.

EQUIPEMENT :

- eau
- électricité
- assainissement individuel

RECENSEMENT DES ANCIENNES CONSTRUCTIONS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION
(Article L.123.3.1 du Code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 3 N° de parcelle : 89



IMPLANTATION : En limite de Saint-Amour-Bellevue

IMPACT SUR L'ACTIVITE AGRICOLE : Néant
Bâtiment déjà partiellement transformé en logement.

TYPOLOGIE ARCHITECTURALE :

Bâtiment traditionnel en L, les dépendances peuvent faire l'objet d'un changement de destination.

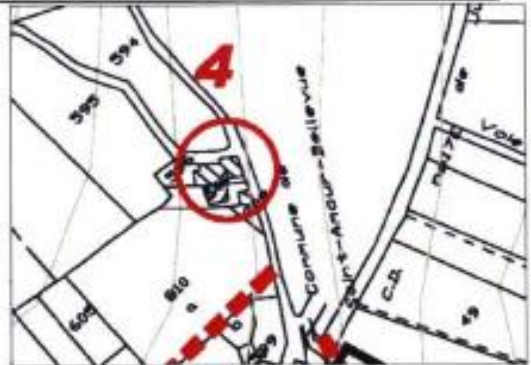
EQUIPEMENT :

- eau
- électricité
- assainissement autonome

RECENSEMENT DES ANCIENNES CONSTRUCTIONS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION
(Article L.123.3.1 du Code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 4 N° de parcelle : 596, 597, 809



IMPLANTATION : Lieu-dit Les Mouilles, en limite de Saint-Amour-Bellevue

IMPACT SUR L'ACTIVITE AGRICOLE : Néant
Bâtiment déjà partiellement transformé en logement.

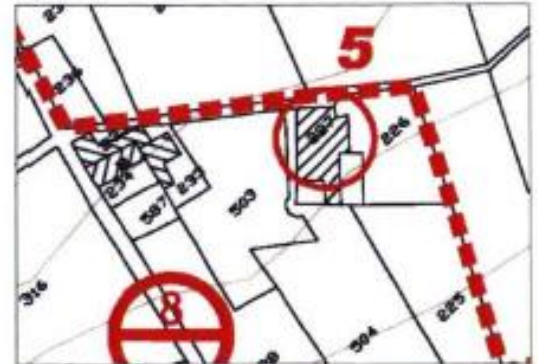
TYPLOGIE ARCHITECTURALE :

Ensemble architectural traditionnel du Beaujolais.
Murs en pierre, toitures tuiles, nombreuses dépendances qui peuvent être transformées.

EQUIPEMENT :

- eau
- électricité
- assainissement collectif

RECENSEMENT DES ANCIENNES CONSTRUCTIONS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION
(Article L.123.3.1 du Code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 5 N° de parcelle : 227

IMPLANTATION : Dans la zone agricole, lieu-dit En Rizière, à l'Est de la commune.

IMPACT SUR L'ACTIVITE AGRICOLE : Ancien bâtiment agricole, non aménagé et non habité actuellement.

TYPLOGIE ARCHITECTURALE :

Très beau bâtiment beaujolais qui devrait être absolument conservé et remis en état. Très grande surface.

EQUIPEMENT :

- eau
- électricité
- assainissement autonome

RECENSEMENT DES ANCIENNES CONSTRUCTIONS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION
(Article L.123.3.1 du Code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 6 N° de parcelle : 336



IMPLANTATION : Bâtiment situé le long de la Creuse des Capitants

IMPACT SUR L'ACTIVITE AGRICOLE : Néant
Aucun bâtiment agricole. Bâtiment actuellement inoccupé.

TYPLOGIE ARCHITECTURALE :

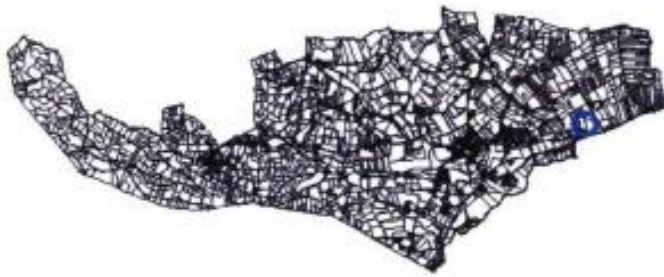
Bâtiment en pierre, couverture tuiles, entièrement à aménager.



EQUIPEMENT :

- eau
- électricité
- assainissement autonome

RECENSEMENT DES ANCIENNES CONSTRUCTIONS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION
(Article L.123.3.1 du Code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 7 N° de parcelle : 230



IMPLANTATION : A l'Est de la commune, proche de la RD17.

IMPACT SUR L'ACTIVITE AGRICOLE : Néant
Bâtiment déjà partiellement transformé en logement.

TYPOLOGIE ARCHITECTURALE :

Ensemble de bâtiments déjà presque entièrement aménagé en logements. Dépendances dans la partie centrale qui reste à aménager.

EQUIPEMENT :

- eau
- électricité
- assainissement autonome

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION (Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 8

N° de parcelle : B0111

Implantation : Hameau des Janroux.

Impact sur l'activité agricole : Très faible. Bâtiment intégré dans un hameau à dominante d'habitation.

Typologie architecturale : Bâtiment agricole typique dans son état d'origine. Bon potentiel.

Équipement : Assainissement et électricité à proximité immédiate. Travaux probablement nécessaires pour l'AEP.

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



10



N° d'ordre : 9

N° de parcelle : B0910

Implantation : Hameau des Janroux. Château des Janroux.

Impact sur l'activité agricole : Néant. Bâtiment intégré dans une propriété en gîte rural. Hameau à dominante d'habitations.

Typologie architecturale : ancienne annexe agricole du Château. Possibilité d'extension du gîte.

Equipement :

- Eau
- Assainissement
- Electricité.

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION (Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 10

N° de parcelle : B1247

Implantation : Hameau du Moulin.

Impact sur l'activité agricole : Faible. Bâtiment intégré dans un hameau à dominante d'habitations. Peu fonctionnel pour une exploitation moderne.

Typologie architecturale : bâtiment agricole en pierre typique, dans son état d'origine. Bon potentiel.

Equipement : Tous réseaux à proximité immédiate.

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 11

N° de parcelles : C0471/C0473

Implantation : Hameau du Pavillon. Ancienne grange entre deux habitations d'un même tènement.

Impact sur l'activité agricole : Faible. Plus d'exploitation dans le hameau.

Typologie architecturale : Cuvage traditionnel en pierre dans son état d'origine.

Equipement :

- Eau
- Assainissement
- Electricité

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 12

N° de parcelle : C0361

Implantation : Le Pavillon.

Impact sur l'activité agricole : Faible. Bâtiment d'exploitation à proximité, mais pas de besoin par rapport à cette annexe agricole.

Typologie architecturale : Annexe agricole en pierre, au moins partiellement. Intérêt limité. Possibilité d'extension de l'habitation voisine.

Equipement : Réseaux AEP et électricité à proximité. Assainissement individuel à conforter ou à mettre en place.

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



14



N° d'ordre : 13

N° de parcelle : C0056

Implantation : Entre les Capitans et la Ville (Saint Amour).

Impact sur l'activité agricole : Faible. Ancien bâtiment viticole inexploité de longue date. Peu fonctionnel.

Typologie architecturale : Bâtiment viticole classique, à rénover.

Equipement :

- Eau,
- Electricité,
- Assainissement autonome.

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



15



N° d'ordre : 14

N° de parcelle : B1401/B1403

Implantation : Hameau des Capitans

Impact sur l'activité agricole : Faible. Tènement à dominante habitation.

Typologie architecturale : Annexe d'un très bel ensemble récemment restauré, avec galerie en pierre et toiture traditionnelle.

Equipement : Tous réseaux.

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



16



N° d'ordre : 15

N° de parcelle : B0854

Implantation : Hameau des Chers.

Impact sur l'activité agricole : Faible. Fin d'activité vers 2004. Peu fonctionnel sans les hangars agricoles déjà vendus.

Typologie architecturale : Ancien cuvage et cave semi-enterrée sous l'habitation. Mitoyen à une autre habitation vacante. Potentiel d'extension de l'habitation.

Equipement : Tous réseaux.

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



17

N° d'ordre : 16

N° de parcelle : B0666

Implantation : Hameau des Chers

Impact sur l'activité agricole : Faible. Plus exploité depuis 50 ans. Tènement immobilier comprenant trois ou quatre anciens logements.

TYPLOGIE ARCHITECTURALE : Ancien cuvage situé sous un logement ancien dans un ensemble bien restauré.

Equipement : tous réseaux.

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



18



N° d'ordre : 17

N° de parcelle : B0666

Implantation : Hameau des Chers

Impact sur l'activité agricole : Néant. Ancien auvent anciennement détruit par un incendie, restauré à la fin des années 1990.

Typologie architecturale : Auvent en pierres et toiture traditionnelle, dans un tènement de trois ou quatre anciennes habitations bien restaurées.

Equipement : Tous réseaux.

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



19

N° d'ordre : 18

N° de parcelle : C0020

Implantation : Le Pavillon

Impact sur l'activité agricole : Faible. Cet ancien siège d'exploitation (parcelles 18 19 et 20) comprend deux habitations dont une encadrée par deux volumes anciennement agricoles, peu fonctionnels.

Typologie architecturale : Bel ensemble classique en pierres enduites, bien conservé.

Equipement :

- Eau,
- Electricité,
- Assainissement autonome.

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 19

N° de parcelles : C0525-C0527-C0528-C0529-C0560

Implantation : Le Pavillon

Impact sur l'activité agricole : Faible : bâtiments non fonctionnels pour une agriculture actuelle.

Typologie architecturale : Ensemble de bâtiments viticoles classiques.

Equipement :

- Eau
- Electricité
- Assainissement autonome

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



21

N° d'ordre : 20

N° de parcelles : B0630

Implantation : En Bessay,

Impact sur l'activité agricole : Moyen : siège d'exploitation encore exploité récemment, entouré de vignes.

Typologie architecturale : Bel ensemble en pierres de Juliéнас. Ancien bâtiment agricole (cuvage, écurie, grange) attenant à l'habitation.

Equipement :

- Eau,
- Electricité,
- Assainissement autonome.

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

(Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 21

N° de parcelle : 808

Implantation : Les Mouilles

Impact sur l'activité agricole : Faible. Ancien siège d'exploitation non exploité depuis plusieurs années, entouré de vignes.

Typologie architecturale : Ensemble traditionnel bien conservé, avec bâtiment agricole séparé.

Equipement :

- Eau,
- Electricité,
- Assainissement autonome.

RECENSEMENT DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION (Article L. 151-11 du code de l'Urbanisme)



N° d'ordre : 22

N° de parcelle : 500

Implantation : Haute Combe

Impact sur l'activité agricole: Faible. Bâtiment très difficilement exploitable par une viticulture contemporaine. Encadré par deux habitations.

Typologie architecturale : Petit ensemble agricole modeste en pierres et tuiles traditionnelles, adossé à l'habitation principale.

Equipement :

- Eau,
- Electricité,
- Assainissement autonome.